



SAISON
2021-2022



FORMULAIRE D'ABONNEMENT MI-SAISON

VOTRE IDENTITÉ

Mlle Mme M Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville E-Mail

Téléphone

Date de naissance / /



Le match du Havre AC offert pour tout achat de votre abonnement mi-saison avant le 3/12/21

Je souhaite recevoir les informations concernant le GF38

Je déclare avoir pris connaissance et accepté expressément les conditions générales énoncées ci-dessus.

Fait le / /
À

Signature : précédée de la mention "lu et approuvé"

Joindre une copie de la pièce d'identité/photo

VOTRE ABONNEMENT MI-SAISON 21/22

TRIBUNES	TARIFS ABONNEMENT MI-SAISON	PLAN DU STADE DES ALPES	PRIX
SUD (place numérotée)	125 €		
NORD (place numérotée)	98 €		
OUEST (placement libre)	65 €		
ACHAT par correspondance	Retrait à réception du mail de confirmation		GRATUIT
	Frais de port 4 €		
TOTAL			€

MODE DE REGLEMENT

Chèque € Carte bleue € Espèces €
 Au retrait de l'abonnement Avoir €

Si paiement en 3 fois = par chèque, encaissement le 1er ou 15 du mois, maximum février (à préciser).

Retourner le formulaire accompagné du règlement par chèque uniquement à l'ordre de «GF38» à :

GF38
BP 352-3 Boulevard Jean Pain
38013 GRENOBLE CEDEX 1



21 22

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La souscription d'un contrat d'abonnement implique l'adhésion aux conditions générales suivantes.

Article 1 – Objet : La présente carte d'abonnement donne droit d'accès au stade pour assister aux matches domicile du Grenoble Foot 38, de seconde partie de saison dans le cadre du Championnat de LIGUE 2 BKT pour la saison 2021-2022. (soit à partir du 8/01/22, journée 20).

Article 2 – Durée : Le contrat est à durée déterminée pour la saison sportive telle que définie par la Ligue de Football Professionnel pour assister au déroulement des matches du Championnat de LIGUE 2 BKT. La commande de votre abonnement est validée dès réception de votre règlement et après vérification des renseignements fournis.

Article 3 – Prestations : Le Grenoble Foot 38 s'engage à assurer à l'abonné l'accès à la place réservée au stade exclusivement pour les matches domicile du Championnat de LIGUE 2 BKT. Le club se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier l'emplacement auquel un titre d'accès donne droit, notamment lorsque cette modification est nécessaire pour des impératifs d'organisation et de sécurité, en applications des règlements de certaines compétitions, des exigences de l'organisateur ou de l'exploitant du Stade ou de la survenance d'un cas de force majeure.

Article 4 – Prix : Le prix, stipulé au recto des conditions générales d'abonnement, est le tarif pour l'ensemble des rencontres domicile de seconde partie de saison de LIGUE 2 BKT saison 2021-2022.

Article 5 – Utilisation de la Carte : L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que le Grenoble Foot 38 connaisse l'identité et son adresse. La carte d'abonnement est nominative : toute vente, revente, échange ou location est strictement interdite. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec retrait de la carte, sans remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit. Les cartes perdues, volées ou détériorées ne seront pas remboursées, le coût du remplacement de la carte est de 15€ à la charge de son titulaire.

Article 6 – Conditions d'accès : L'abonné doit présenter sa carte au contrôle pour entrer dans le stade. En vertu du règlement de la Fédération Française de Football et de la LFP, tout spectateur doit être muni d'un billet, enfants mineurs compris. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur du stade et les dispositions de la loi Alliot-Marie n°93-1282 du 6 décembre 1993, à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et à se plier aux impératifs de sécurité (fouille, contrôle d'identité, mises en consignes d'objets inopportuns ou dangereux par les services de sécurité...).

L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la Ligue de Football Professionnel.

L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match afin d'assurer la sécurité des supporters des équipes visiteuses.

L'abonné s'interdit expressément d'introduire dans l'enceinte du stade :

- toute boisson alcoolisée, emballages en verre, cannettes métalliques, bouteilles en plastique.
- tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse ou publicitaire.

L'entrée dans le stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de toute drogue.

Toute sortie du stade sera considérée comme définitive.

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans poursuites pénales.

PASS SANITAIRE : Conformément à la législation en vigueur, l'accès à l'enceinte sportive est conditionné à la présentation d'un certificat officiel de test négatif, de vaccination ou d'immunité. Ainsi toute personne âgée de 11 ans ou plus doit être munie de ce certificat officiel, d'une pièce d'identité afin de les présenter à l'entrée, sous format numérique ou papier.

Toute personne âgée de 11 ans ou plus contrevenant à l'obligation de présenter un certificat officiel se verra refuser l'accès à l'enceinte sportive sans pouvoir prétendre au remboursement total ou partiel de son titre d'accès.

La responsabilité du traitement de données incombe à la puissance publique ayant mis en place le dispositif de contrôle sanitaire. Le club est responsable du traitement de données dans le cadre de l'opération de vérification du pass sanitaire, aucune donnée ne sera conservée par le club.

Article 7 – Le Grenoble Foot 38 n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changements de réglementation, impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces de celui-ci.

Le Grenoble Foot 38 n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matches pour la saison 2021-2022.

L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un fait visé ci-dessus.

Le Grenoble Foot 38 n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni dommages subis s'ils engagent la responsabilité civile du Grenoble Foot 38 dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

Signature : précédée de la mention "lu et approuvé"

Article 8 – Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation est régi par le droit français.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de vente billetterie 2021-2022 sur billetterie.gf38.fr